

Référence : LY70



7 et 8 octobre 2021, à Lyon
2 jours consécutifs (09h00-17h00)



Inter : 800 €
Intra : devis sur demande

MODALITÉ D'INTERVENTION



Inter



Intra

VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Médico-Social

VOUS ÊTES

Directeur(trice) et membre de la direction d'un établissement accueillant et délivrant des soins aux personnes handicapées (MAS/FAM, foyers, etc.), membre de la direction qualité et gestion des risques, personnel chargé de la gestion des réclamations et des dossiers contentieux, personnel médical et soignant d'encadrement, médecin médiateur(trice), médecin coordonnateur(trice), membre de la Commission des Usagers (CDU), du Conseil de Vie Sociale (CVS).

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

LES PLUS

- Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) en droit de la santé.
- Alternance d'apports théoriques, retours d'expérience et mises en situation.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter dans le catalogue le parcours Référent(e) Gestion des risques en ESMS (page 61)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les droits des résidents dans leur prise en charge sanitaire pour adapter les pratiques quotidiennes aux exigences légales et réglementaires (information, consentement, dossier, respect de la vie privée, liberté d'aller et venir ...).
- Connaître les risques de responsabilité juridique liés à la prise en charge de personnes en situation de handicap pour diminuer la sinistralité de l'établissement et améliorer la gestion des plaintes.

PROGRAMME

1er jour : Les droits des personnes handicapées accueillies en structure spécialisée

- Introduction : QCM Introductif
- L'accompagnement des adultes handicapés
- L'environnement juridique des établissements d'accueil de personnes handicapées
- Les droits des résidents dans leur cadre de vie
- Questions / Conclusion de la journée

2ème jour : Les responsabilités

Partons d'un cas réel d'une erreur médicamenteuse (le cas évoqué servira de fil rouge)

- L'annonce du dommage : modalités pratiques et conseils
- L'évolution vers une plainte sans demande indemnitaire
- La demande de sanction : la responsabilité pénale

EVALUATION

Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension du contenu pédagogique par les participants.

Une évaluation de la satisfaction est adressée en fin de formation.

